

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2062)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS22

présenté par
M. Cordier et Mme Bonnet

ARTICLE PREMIER

Après la seconde occurrence du mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« cinq mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un stock de deux mois n'est pas suffisant compte tenu de la situation géopolitique actuelle. Il convient donc que la France se garantisse un stock stratégique de 5 mois au minimum.